



UNIVERSITÉ MONTESQUIEU
BORDEAUX IV

Direction des Etudes et des Formations

1^{ère} année Master «Droit, Economie, Gestion »
Mention «Modélisation, Ingénierie Mathématique, Statistique et Economique»
Spécialité « Ingénierie des risques économiques et financiers »

Adopté par le CEVU du 02/07/2013
05/02/2014

Enseignements et contrôle des connaissances : 2013-2014 à 2015-2016

Premier semestre		Total semestre : 251h ou 257hh –30 ECTS					
UE	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal		Nature	Durée
Anglais		Total : 24h		3 ECTS			
UE 111 Anglais (*)	24h		/20	/10	3		
Microéconomie		Total : 50h		Total 6 ECTS			
UE 121 Economie de l'incertain		20h	/30		3		
UE 122 Théorie des jeux		30h	/30		3		
Econométrie 1		Total : 50h		Total 6 ECTS			
UE 131 Processus aléatoires en finance		20h	/30		3		
UE 132 Econométrie	10h	20h	/10	/20	3	Ecrit	2h
Mise à niveau (Selon le profil de l'étudiant)		Total : 55h		Total ECTS : 6			
Mathématiques et statistiques							
UE 141 Algèbre et Analyse	7h30	20h	/30		3		
UE 142 Probabilités et statistique	7h30	20h	/30		3		
Modélisation économique							
UE 143 Modélisation microéconomique	7h30	20h	/30		3		
UE 144 Modélisation macroéconomique	7h30	20h	/30		3		
Options 1 (1 UE au choix)		Total : En fonction du choix		Total ECTS : 3			
UE 151 Informatique Architecture et génie logistique (*)	16h	14h	/30		3		
UE 152 Informatique Bases de données (*)	14h	10h	/30		3		
UE 153 Informatique (*), Mise à niveau en algorithmique et en programmation	30h		/30		3		
Options 2 (2 UE au choix)		Total : En fonction du choix		Total ECTS : 6			
UE 161 Programmation linéaire 1 (*)	14h	10h	/10	/20	3	Ecrit	1h30
UE 162 Optimisation non linéaire (*)	14h	10h	/10	/20	3	Ecrit	1h30
UE 163 Statistique (*)	14h	10h	/10	/20	3	Ecrit	1h30
UE 164 Théorie de l'estimation et des tests statistiques (*)	14h	10h	/10	/20	3	Ecrit	1h30
Total du semestre / 300 - Capitalisation du semestre à partir de 150 points.							

Deuxième semestre		Total semestre (sans TER) : 184h ou 190h– 30 ECTS					
UE	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée
Travail d'Etudes et de Recherche (TER) et Connaissance de l'entreprise		Total : 45h		Total ECTS : 6			
UE 211 Travail d'Etudes et de Recherche (TER) et connaissance de l'entreprise	45h		/60		6		Mémoire et soutenance
Organisation industrielle et dynamique économique		Total : 45h		Total ECTS : 6			
UE 221 Modélisation de la dynamique économique	5h	20h	/30		3		
UE 222 Organisation et régulation industrielles		20h	/30		3		
Macroéconomie et Finance		Total : 40h		Total ECTS : 6			
UE 231 Introduction à la finance		20h	/30		3		
UE 232 Marchés de capitaux et politique monétaire		20h	/30	/30	3	Ecrit	2h
Econométrie 2		Total : 55h		Total ECTS : 6			
UE 241 Econométrie des séries temporelles	7h30	20h	/30		3		
UE 242 Econométrie de panel	7h30	20h	/30		3		
Options 1 (1 UE au choix)		Total : En fonction du choix		Total ECTS : 3			
UE 251 Analyse des données 1 (*)	14h	10h	/30		3		
UE 252 Programmation	20h	10h	/30		3		
Options 2 (1 UE au choix)		Total : En fonction du choix		Total ECTS : 3			
UE 261 Economie de l'innovation		20h	/30		3		
UE 262 Systèmes dynamiques en économie		20h	/30		3		
Total du semestre / 300 - Capitalisation du semestre à partir de 150 points.							

(*) : UE qui sont proposées par les autres spécialités de la Mention IMSE.



UNIVERSITE MONTESQUIEU
BORDEAUX IV

Direction des Etudes et des Formations

1^{ère} année Master «Droit, Economie, Gestion »
Mention «Modélisation, Ingénierie Mathématique, Statistique et Economique»
Spécialité « Ingénierie des risques économiques et financiers »

Adopté par le CEVU du 02/07/2013
05/02/2014

Enseignements et contrôle des connaissances : 2013-2014 à 2015-2016

EXAMENS TERMINAUX

Périodes d'examens

1^{er} semestre : 1^{ère} session en janvier, 2^{ème} session en juin
2^{ème} semestre : 1^{ère} session en mai, 2^{ème} session en juin

Clauses valables pour toutes les sessions

Les écrits terminaux sont rédigés sur des copies respectant l'anonymat.

Toute absence à l'examen est sanctionnée par un zéro, que cette absence soit ou non justifiée.

Trois absences non justifiées à une séance de Travaux Dirigés entraînent la note zéro en contrôle continu de la matière, au sein de l'unité d'enseignement. Cette note zéro, comme l'ensemble des notes de contrôle continu, est reportée en deuxième session.

Une absence à un devoir surveillé dans le cadre du contrôle continu ne pourra valoir dispense que sur présentation d'un justificatif au secrétariat, et après décision du responsable de la spécialité.

L'étudiant est considéré comme absent s'il se présente avec un retard supérieur à 15 minutes après le début de l'épreuve.

Les heures et les lieux pour consulter les copies seront affichés sur les panneaux lors des résultats des examens.

Dans tous les cas, la forme des épreuves est décidée en début d'année par l'équipe pédagogique en charge de l'unité d'enseignement sous réserve des consignes données dans les modalités de contrôle des connaissances.

Session de rattrapage

Pour les unités d'enseignements capitalisées :

L'étudiant ne doit repasser aucune épreuve même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certaines épreuves.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées :

L'étudiant doit **obligatoirement et uniquement** passer les épreuves auxquelles il n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session. A la session de rattrapage, les épreuves peuvent être écrites ou orales.

Attention

La note obtenue à la première session, si elle est inférieure à la moyenne, n'est pas prise en compte pour la session de rattrapage. En cas d'absence à une épreuve qu'il doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant aura la note **zéro**.

Pour toutes les UE évaluées uniquement en contrôle continu, la note de première session est reportée à la deuxième session; il n'y a donc pas de deuxième session. Pour les UE étant évaluées partiellement en contrôle continu, la partie de la note ayant trait au contrôle continu est reportée à la deuxième session.

REGLES DE VALIDATION (COMMUNES A L'ENSEMBLE DES SPECIALITES DE LA MENTION)

- 1) **Validation des unités d'enseignements** : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la note sur 20 est égale au moins à 10. L'acquisition de l'UE entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Les UE acquises sont capitalisables, c'est-à-dire utilisables ultérieurement sans limite de temps.
- 2) **Validation des semestres** : Chaque semestre est validé lorsque la moyenne des notes des unités qui le composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20 et à condition qu'aucune d'entre elles dont l'évaluation comprend au moins une épreuve terminale, n'ait une note inférieure à 5/20 (cette note éliminatoire ne s'applique donc pas aux UE évaluées uniquement en contrôle continu).
- 3) **Validation de l'année** : La validation de la première année est acquise lorsque la moyenne des deux semestres est au moins égale à 10/20 et à condition qu'aucune des UE dont l'évaluation comprend au moins une épreuve terminale n'ait une note inférieure à 5/20. La validation de la première année entraîne la validation de l'ensemble des UE de l'année et l'attribution de 60 crédits
- 4) Le redoublement en master 1 est soumis à l'autorisation du Président de l'Université, après avis du jury.